

---

# Impressions d'un adjoint spécial

---

*À l'instar de bon nombre d'étudiants, l'auteur a terminé ses études universitaires de premier cycle sans vraiment s'être fixé de plan de carrière. Il a fini par se trouver un emploi à l'Assemblée législative de l'Ontario comme adjoint législatif. Dans cet article, il nous livre quelques-unes de ses impressions de la vie d'adjoint législatif.*

Par Arthur Milnes

**A** l'époque où je terminais mon baccalauréat ès arts à l'université Queen's de Kingston (Ontario), j'étais inscrit à un cours sur le processus législatif au Canada donné par le professeur C.E.S. Franks. Ce cours nous faisait voir une nouvelle facette de la vie parlementaire que les séquences de 30 secondes retransmises à la télévision ne nous permettaient pas de connaître.

À la fin de mes études à l'été 1988, je m'étais donc mis en tête de décrocher un emploi dans le secteur parlementaire. Cela n'a pas été une tâche facile, car je n'étais pas le seul finissant à vouloir travailler pour un député.

Ma persévérance et l'aide d'un ami ont fini par porter fruits et j'ai pu bientôt réaliser mon rêve en devenant, le 22 novembre 1988, adjoint spécial du député provincial de Scarborough-Ellesmere à Queen's Park. Par la suite, j'ai été affecté au bureau de l'adjoint parlementaire du ministre de la Santé et député provincial d'Ottawa-Est.



**Les outils essentiels d'un adjoint sont simples : un téléphone, une machine à écrire, un ordinateur et un stylo. Une fois qu'il les a en mains, son travail commence.**

Pendant les premières semaines, mon travail a surtout consisté à me familiariser avec les dossiers et la correspondance du bureau. Très vite, j'ai compris que mes fonctions allaient être à la fois variées et stimulantes. Le quantité et la variété des demandes de renseignements provenant des électeurs m'ont étonné. Au moment de mon arrivée, l'ordinateur du bureau avait en mémoire près de quatre milles lettres et réponses reçues. Ce



---

*Arthur Milnes est adjoint spécial auprès de Bernard Grandmaître, député provincial d'Ottawa-Est à l'Assemblée législative de l'Ontario.*

chiffre est énorme, surtout si l'on considère que le député pour lequel je travaillais n'était en fonction que depuis septembre 1987, et que ces statistiques ne tenaient pas compte non plus des centaines de demandes reçues et traitées au bureau de circonscription de la banlieue de Toronto.

Pour répondre à ces nombreuses demandes, le personnel du député doit savoir utiliser les ressources à sa disposition. Il arrive parfois qu'il puisse répondre facilement à un électeur en consultant un article de journal ou une déclaration dans le harsard. Toutefois, même les réponses simples doivent s'appuyer sur une source, car un député provincial ne peut pas se permettre de donner de faux renseignements.

La source d'information la plus précieuse qui soit accessible aux députés et à leur personnel est la Bibliothèque législative. À l'époque où j'étais étudiant à l'université, je me rappelle que les heures passées à effectuer des recherches étaient invariablement une source de frustrations. À la Bibliothèque de Queen's Park, toutes les difficultés inhérentes à l'exécution d'une recherche dans des délais très serrés s'évanouissent en fumée.

Le moindre renseignement ou chiffre nécessaire pour répondre à la dernière lettre peut être obtenu simplement en téléphonant ou en passant à la Bibliothèque. Ce service est d'autant plus indispensable qu'il est rapide.

Pour vous donner un exemple de la rapidité et de la valeur de la Bibliothèque législative, il me suffit de penser à la première fois où j'ai eu à préparer une déclaration parlementaire pour mon député. Ces déclarations commencent à 13 h 30 juste avant la période de questions. Après avoir consacré pratiquement deux jours à la recherche et à la rédaction d'un hommage à Sir John A. Macdonald, j'ai commencé à « avoir des papillons dans l'estomac » lorsque j'ai appris que mon texte avait été approuvé et qu'il allait être lu à la chambre par mon patron. L'horloge marquait 13 h 15, lorsque j'ai décidé de téléphoner à la Bibliothèque pour vérifier l'exactitude d'un renseignement qui figurait dans mon texte. De mémoire, j'avais écrit que la foule avait accueilli Sir John en scandant « Sir John, vous êtes immortel », au cours de sa dernière campagne électorale à l'été de 1891. À la dernière minute, je m'étais cependant mis à douter de l'exactitude de cette date. Dans les quinze minutes qui me restaient avant que le député de Scarborough-Ellesmere ne se lève à la chambre et

n'annonce que le Père Demain avait fait campagne au cours de l'été de 1891, j'ai décidé de faire un appel pour vérifier cet obscur « détail ». La bibliothécaire documentaliste a mis mon appel en attente pendant qu'elle vérifiait dans les livres d'histoire. Qu'il me suffise de vous dire que ce jour-là, la Bibliothèque nous a évité, à mon député et à moi-même, d'être accusés de vouloir récrire l'histoire. En effet, à l'été de 1891, Sir John A. Macdonald était déjà décédé...

À tout moment, nous pouvons nous retrouver avec un électeur au bout du fil qui a besoin d'aide ou de renseignements sur une gamme infinie de sujets, allant du plus sérieux au plus farfelu, comme le jour où quelqu'un nous a téléphoné pour demander conseil au député sur la couleur du papier peint à utiliser pour tapisser sa salle de bain !

Le téléphone est un outil puissant entre les mains d'un adjoint. Souvent, un simple coup de fil à un fonctionnaire permet d'obtenir des renseignements administratifs utiles mais parfois complexes au sujet d'un programme gouvernemental. Les explications obtenues auprès des ministères peuvent quelquefois être déroutantes mais, grâce au téléphone, nous sommes en mesure de simplifier, pour le bénéfice de l'électeur, l'obscur jargon gouvernemental.

Souvent, il faut consulter diverses sources de renseignements pour rédiger une lettre en réponse à une demande de renseignements. Certains renseignements ainsi transmis peuvent provenir de la Bibliothèque, d'un entretien téléphonique avec un adjoint de ministre ou un fonctionnaire ou encore des innombrables dossiers et coupures de presse qui sont conservés dans un bureau de député. C'est souvent lorsqu'on cherche un renseignement qu'on comprend pourquoi le député nous a demandé de ne pas jeter ce communiqué de presse de tel ou tel ministère daté de l'année dernière, ou pourquoi il est effectivement important de dépouiller telle édition d'un quotidien.

Le gouvernement joue un rôle tel dans la vie quotidienne des Canadiens que les responsabilités d'un député à titre de porte-parole en sont d'autant plus cruciales. Bon nombre de citoyens communiquent avec leur député pour obtenir de

l'information, exprimer une opinion et émettre des suggestions concernant des politiques et des programmes.

***La plupart des gens ont horreur de se faire dire « je ne sais pas » lorsqu'ils téléphonent au bureau de leur député.***

Les quotidiens occupent une place importante dans la vie d'un adjoint. Il lui faut aussi se tenir au courant des reportages diffusés à la télévision et à la radio. Les députés sont chaque jour appelés à réagir à toutes sortes de questions et d'événements et doivent par conséquent se tenir bien informés.

Les journées à l'Assemblée législative commencent tôt le matin et se terminent tard le soir. Dès l'arrivée au travail, il faut lire les quotidiens et souvent les dépouiller pour porter certains articles à l'attention du député. Le travail dans un bureau de député permet d'acquérir une précieuse connaissance de l'actualité. Les réunions de bureau, les séances d'information à caractère politique ou le temps consacré à essayer de mettre à jour la correspondance et à effectuer des recherches pour le député prolongent souvent les journées de travail jusqu'en soirée. Les législateurs ont un rôle délicat et important à jouer au sein de la société, de sorte que leurs adjoints ont souvent à peine assez de 24 heures pour s'acquitter de leurs nombreuses tâches.

Je m'estime privilégié d'avoir pu passer la dernière année à travailler dans un bureau de député. Les nombreuses personnes que j'ai eu l'occasion de côtoyer et toutes les questions avec lesquelles il m'a été donné de me familiariser m'ont fait acquérir une expérience qu'aucun autre emploi n'aurait pu me procurer. En fait, ce serait sous-estimer la valeur de mon séjour à l'Assemblée législative de l'Ontario que de parler de mes fonctions comme d'un travail. Lorsque je quitterai mon poste pour poursuivre mes études en droit et m'orienter vers une carrière permanente, j'emporterai avec moi un bagage d'expérience et de connaissances que jamais je n'aurais pu acquérir ailleurs. ♦